

BUDGET PARTICIPATIF

BUDGET PARTICIPATIF : UNE 5E ÉDITION SOUS LE SIGNE !

Avec une enveloppe de 800 000 euros, soit 200 000 de plus participatif de la ville de Pantin revient en 2024 avec la priorité donnée aux projets plus ambitieux, et ce, dans tous les quartiers. Débuté le 5 février !

© ville de Pantin

Article de Frédéric Fuzier, publié dans Canal n°323, janvier/février 2024

Publié le 02 janvier 2024

Consacrée à la finalisation de la plupart des projets lauréats des précédentes saisons, 2023 n'a pas connu d'édition participatif. Il faut dire que l'année passée a aussi été mise à profit pour réaliser un diagnostic avec l'ensemble des services de la ville et des porteurs de projet pour définir les objectifs des prochaines éditions.

DES PROJETS PLUS AMBITIEUX

Les quatre grandes thématiques lancées en 2021 – Aménager la ville ; Nature en ville ; Éducation, culture et loisirs ; Santé et solidarité en ville – demeurent inchangées et pourront toujours concerner un quartier en particulier ou l'ensemble du territoire.

La première nouveauté de cette édition porte sur la dotation financière liée à ces deux types de projets. Jusqu'en 2022, elle était identique : 100 000 euros maximum. Dorénavant, elle s'élèvera à 50 000 euros maximum pour les projets de quartier. Les projets Toute ville deviennent quant à eux les Grands projets de ville, lesquels bénéficieront d'une enveloppe d'un montant de 200 000 à 300 000 euros. Au total, 800 000 euros seront consacrés au budget participatif en 2024, soit 200 000 euros de plus qu'en 2022. Autre changement : ce sont désormais les deux premières idées ayant obtenu le plus de voix dans chaque quartier qui seront primées, au lieu d'une seule précédemment.

Objectifs de ces modifications : donner, chaque année, naissance à un projet ambitieux concernant l'ensemble des habitants, tout en parvenant à un meilleur équilibre territorial des réalisations.

« Le budget participatif ne peut pas rester figé, explique Mathieu Monot, adjoint au maire délégué au Développement durable, aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande publique, à la Démocratie locale et au Bien-être animal. Il s'agit d'éviter l'essoufflement, mais aussi de capter un nouveau public et d'encourager les idées innovantes. Proposer un grand projet de ville permet en outre de susciter la créativité des habitants. Cela leur offre la possibilité de réfléchir à des réalisations d'envergure avec toujours le même but : les impliquer dans les politiques publiques. »

MAINTENANT, À VOUS DE JOUER !

Vos projets pourront être déposés du 5 février au 15 avril* 2024. Comme pour les précédentes éditions, la période sera rythmée de temps de rencontre entre le pôle municipal de la Démocratie locale et les Pantinois désireux de se renseigner sur le principe de l'édition en cours ou sur la manière de déposer un projet. Cette année, des ateliers de co-création seront même organisés. Viendra ensuite la période d'étude par les services de la ville et, en septembre, le temps du vote. Nous aurons bien sûr l'occasion d'y revenir. En attendant, à vos idées !

* Les projets peuvent toutefois être déposés après le 15 avril 2024. Ces derniers seront alors étudiés lors de l'édition 2025.

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/budget-participatif-une-cinquieme-edition-sous-le-signe-des-nouveautes-5364>

Le calendrier 2024 du budget participatif :

- > Dépôt des projets : du 5 février au 15 avril
- > Étude des projets : du 16 avril au 15 juillet
- > Vote : du 7 septembre au 7 octobre
- > Annonce des lauréats : samedi 19 octobre, au salon d'honneur de l'hôtel de ville.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT
LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.